

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 6 mars 2018 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert  
Nathalie Lavoie  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Barbara Beugger  
Mathieu Beaudry

Est également présente, madame :

Cynthia Bossé, directrice générale

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20h00 par un moment de réflexion

## **1. Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h. Le maire informe le public que la séance est enregistrée.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Services professionnels d'arpenteur-géomètre pour le lot 1 957 611;
- 10.2 Services professionnels d'archéologie;
- 10.3 Demande du Cercle des fermières d'Upton;
- 10.4 Division de la Municipalité en districts électoraux.

Adoptée

70-03-2018

71-03-2018

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 6 février 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 6 février 2018.

Adoptée

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

1. Procès-verbal de la MRC d'Acton du 17 janvier 2018;
2. Bibliothèque municipale d'Upton, états financiers du 31 décembre 2017;
3. Bilan de l'événement Plaisirs d'hiver et bilan financier;
4. Compte rendu du Comité de la Rivière Noire - 22 janvier 2018;

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

72-03-2018

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de février 2018 d'une somme de 224 993,58 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 53 141,62 \$.

Adoptée

3.2 Paiement des heures accumulées au personnel affecté aux travaux publics et à l'administration

CONSIDÉRANT LE rapport présenté par Cynthia Bossé, directrice générale relatif aux des heures accumulées occasionnée par le surplus de travail pour l'entretien hivernal des chemins et le surplus de travail en administration;

CONSIDÉRANT LA proposition amendée de ce conseil en date du 6 mars 2018 représente un budget de 6 963,20 \$ auquel il faut ajouter les cotisations employeur;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers;

73-03-2018

QUE soit autorisé le paiement selon la proposition amendée et édictée par le conseil municipal;

QUE soit affecté au paiement de la somme des salaires et des cotisations employeurs l'excédent de l'exercice financier 2017.

Adopté

3.3 Adhésion au Centre du service partagé du Québec

CONSIDÉRANT QUE le portail d'approvisionnement qui est un panier de services et un outil regroupant, les guides d'achats;

CONSIDÉRANT les frais d'abonnement de 500,00\$ annuel;

74-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé cette adhésion et que le versement de 500,00\$ soit effectué.

Adoptée

3.4 Rachat de contrat avec Rogers pour les cellulaires municipaux

CONSIDÉRANT QU'une économie de 50% sur les services en mobilité cellulaire est réalisable annuellement comparativement au service actuel en adhérant avec le regroupement des services partagés;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec les services partagés est pour une durée de deux ans et elle inclut le coût des nouveaux appareils fournis aux deux ans comparativement au forfait actuel avec Rogers qui était sur une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le rachat du contrat avec Rogers comporte une pénalité sur 3 appareils d'environ 690,00\$;

75-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé ce rachat et que le versement d'environ 690,00\$ soit effectué.

Adopté

3.5 Approbation de paiement d'une facture pour le balancement hydraulique du réseau d'eau potable

CONSIDÉRANT LA résolution 422-11-2017 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à la compagnie Les Services Exp inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux est évalué à 70%;

76-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la facture de la compagnie Les Services Exp Inc. portant le numéro 422389 au montant de 3 334,28\$, taxes incluses, soit autorisée et payée;

QUE le paiement soit affecté à la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

- 3.6 Modification de l'enseigne de l'immeuble sis au 808, 810, rue Lanoie

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 249-07-2017 autorisant la modification de l'enseigne de l'immeuble sis au 808, 810, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle soumission a été effectuée afin d'avoir un visuel attrayant pour la nouvelle enseigne du 808, 810, rue Lanoie;

CONSIDÉRANT LA soumission d'Enseignes André pour les travaux de modification d'un montant de 11 450,00\$ plus les taxes applicables;

77-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les travaux soient autorisés à Enseignes André et que soit utilisé au surplus accumulé non affecté, un montant de 6 000,00\$ plus les taxes applicables, et qu'un montant de 5 450,00\$ plus les taxes applicables soit utilisé au budget courant.

Adoptée

- 3.7 Approbation de paiement d'une facture pour le stationnement

CONSIDÉRANT LA résolution 114-03-2017 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à la compagnie Les Services Exp inc. pour des services professionnels relativement au projet de la Place des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués en 2017;

CONSIDÉRANT LES crédits reçues #422352 pour un montant de 3 000,00\$ avant taxe et une retenue pour montant de 6 000,00\$ avant taxes;

78-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la facture de la compagnie Les Services Exp Inc. portant le numéro 408893 au montant de 12 556,25\$, avant taxes, moins les crédits reçus de 9 000,00\$ avant taxes, soit un montant de 3 556,25\$ avant taxes, et soit autorisée et payée.

Adoptée

#### **4. Administration**

##### **4.1 Avis de procédure de vente pour non-paiement de taxes**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance d'une liste indiquant les immeubles dont les propriétaires sont endettés envers la Municipalité pour taxes non payées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de requérir des services de la MRC d'Acton pour la vente d'immeubles pour taxes non payées;

79-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit ordonné à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, de faire vendre pour défaut de paiement de l'impôt foncier, les immeubles désignés par les matricules suivants :

<b>Matricule</b>	
<b>6551-48-2700</b>	<b>6752-85-1597</b>
<b>6551-58-3138</b>	<b>6757-61-7927</b>
<b>6652-93-9843</b>	<b>6757-90-5709</b>
<b>6852-42-3728</b>	<b>6857-61-9357.18</b>
<b>7154-00-4959</b>	

QUE soient informées les personnes endettées envers la Municipalité à l'effet que si les taxes 2016 et antérieures ainsi que les intérêts ne sont pas payés pour le 19 mars 2018, le Conseil municipal enverra les dossiers des mis en cause à la MRC d'Acton pour enclencher la procédure de vente d'immeubles pour taxes non payées;

QUE les montants dus doivent être payés sous forme de mandat-poste, chèque visé, traite bancaire, interac ou en argent comptant.

Adoptée

80-03-2018

4.2 Premier versement pour la bibliothèque municipale

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit effectué à la bibliothèque municipale le premier versement de la quote-part pour l'année 2018, et ce, au montant de 2 500 \$.

Adoptée

4.3 Demande de soutien financier de la Corporation de développement de la rivière Noire au développement du Projet de Guide nature pour la saison estivale 2018

CONSIDÉRANT L'opportunité offerte à la Municipalité d'Upton et au Théâtre de la Dame de Cœur de visites guidées au Parc nature de la région d'Acton pour la période du 4 juillet au 19 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet est en lien direct avec la mission de la Corporation de développement de la rivière Noire de soutenir la mise en valeur de l'environnement afin d'améliorer la qualité de vie de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet a une valeur de 7 402\$, et que l'apport d'emploi Été Canada couvrirait la majeure partie du projet soit 5 184\$ avec les déductions à la source;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton avait en 2017 gracieusement offert 1 000\$ pour majorer le salaire de l'étudiant et contribuer aux déductions à la source;

81-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

qu'un montant de 1 000,00 \$ soit autorisé à la CDRN sur présentation des pièces justificatives, pour l'aide au financement d'un étudiant au projet de Guide nature.

Adoptée

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

**5.1 Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2018 et des prévisions des dépenses pour le mois de mars 2018**

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de février 2018 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de mars 2018 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

82-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mars 2018, un budget de 2 175,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée

**5.2 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier**

CONSIDÉRANT QUE le 10 juin 2018 se tiendra le Défi cycliste au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Daigneault-Gauthier demande l'autorisation de passer sur le territoire d'Upton, dans le cadre de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation demande l'aide du Service de sécurité incendie afin de veiller à la sûreté des cyclistes lors de leur passage dans la municipalité;

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier pour le défi cycliste;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

83-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil autorise la Fondation Daigneault-Gauthier à passer sur le territoire lors de son événement Défi cycliste qui aura lieu le 10 juin prochain et que soit commandité la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la M.R.C. d'Acton, et ce, pour un montant de 50,00 \$;

QUE la présente résolution ne dispense pas la Fondation d'obtenir toute autre autorisation qui pourrait être requise notamment auprès de la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Acton;

QUE le Service de sécurité incendie soit présent pour veiller à la sûreté des cyclistes lors du Défi cycliste qui aura lieu le 10 juin prochain;

QUE la Municipalité d'Upton souhaite à la Fondation que cet événement soit un franc succès.

Adoptée

5.3 Embauche d'un pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Benoit Gauthier, recommande l'embauche de monsieur Étienne Labonté résident à Upton à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Étienne Labonté, demeure à Upton depuis 8 ans, et que le service de sécurité incendie d'Upton se charge de le former suivant une période probatoire de 3 mois;

84-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit embauché monsieur Étienne Labonté à titre de pompier à temps partiel, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

Adoptée

5.4 Fin d'emploi de monsieur Éric Gingras au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT LA fin d'emploi pour indisponibilité de monsieur Éric Gingras;

85-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE monsieur Éric Gingras soit libéré de ses fonctions, devoirs et pouvoirs de pompier ainsi que de son lien d'emploi à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018;



QUE soit sincèrement remercié monsieur Éric Gingras pour ses services à la Municipalité d'Upton.

Adoptée

5.5 Assurance indemnité hebdomadaire pour pompiers

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec, offre une hausse de l'indemnité hebdomadaire pour pompiers à temps partiel, suite à un accident dans le cadre de ses fonctions à 500,00\$ au lieu de 250,00\$;

CONSIDÉRANT QUE l'indemnité hebdomadaire comblerait la différence entre l'indemnité de la CNESST et 100% du salaire global brut, pour les employés gagnant plus que le maximum assurable de la CNESST, l'indemnité hebdomadaire de la MMQ serait donc avantageuse.

CONSIDÉRANT QUE cette hausse augmente le coût annuel de l'assurance municipale de 133,00 \$;

86-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton approuve une hausse de l'assurance indemnité hebdomadaire pour les pompiers.

Adoptée

5.6 Inscription au colloque sur La Sécurité ferroviaire

CONSIDÉRANT LE colloque sur la sécurité ferroviaire qui aura lieu au Lac-Mégantic le 23 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE le colloque est un atout important afin de préparer et protéger la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le colloque offre des informations pertinentes sur différentes thématiques reliés à la proximité des voies ferrées;

87-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soient autorisées messieurs Alain Joubert, Claude Larocque et Mathieu Beaudry à s'inscrire au colloque sur la sécurité ferroviaire;

QUE les dépenses relatives à ce colloque soient défrayées, tels les frais de séjour et de déplacements ainsi que les repas selon la politique établie.

Adoptée

**6. Transport et voirie**

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mars 2018

88-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de mars 2018, un budget de 17 557,61\$, plus taxes, pour les travaux à exécuter du Service des travaux publics.

Adoptée

6.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 31 652 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'«Annexe A» identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'«Annexe B» ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

89-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

6.3 Embauche d'un journalier temporaire au service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'un journalier doit quitter son poste au service des travaux publics pour une période temporaire;

90-03-2018

CONSIDÉRANT LA résolution 68-02-2018 pour l'embauche d'un employé temporaire au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Frédéric Bernier;

CONSIDÉRANT LE projet de contrat de travail soumis par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ PAR monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit engagé monsieur Frédéric Bernier à titre de journalier au service des travaux publics selon les conditions établies dans le contrat de travail;

QUE soit entérinée la signature du contrat de travail par la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

## **7. Hygiène du milieu**

### **7.1 Offre de services pour le suivi analytique de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire un suivi de l'eau potable et de l'eau usée;

CONSIDÉRANT LES demandes de prix pour le suivi analytique effectué par Caroline Martin, gestionnaire de projets, de la firme Aquatech auprès de deux entreprises;

CONSIDÉRANT LES demandes de prix sont à taux unitaires selon des quantités estimés annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comprend les activités suivantes :

- Eau usée affluent;
- Eau usée Burnbae Farms;
- Eau usée effluent;
- Eau potable;
- Eau distribuée;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des offres de prix sont les suivants:

Firme	Prix avant taxes	Rang
Groupe Environex	12 233,00 \$	1
Biovet inc.	13 393,50 \$	2

91-03-2018

CONSIDÉRANT QUE les offres de prix sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE Caroline Martin recommande d'accepter, l'offre de la firme « Groupe EnvironeX » pour un estimé budgétaire de 12 233,00 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les services de la firme Groupe EnvironeX soit retenue pour un estimé budgétaire de 12 233,00 \$ plus taxes le tout aux taux unitaires présenté à l'offre de services.

#### Adoptée

#### 7.2 Offre de services professionnels d'ingénierie concernant la reconstruction du puits numéro 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire réaliser un nouveau puits #5 afin de remplacer le puits #2 et de répondre aux besoins en eau;

CONSIDÉRANT QUE la firme LNA indique les étapes de réalisation et un échéancier pour la reconstruction du puits #2;

CONSIDÉRANT QUE les délais serrés, la première étape du mandat soit la production du devis pour la reconstruction du puits #2 a été octroyée à la firme LNA;

CONSIDÉRANT LES appels d'offres par invitation pour les services professionnels en hydrogéologie et en ingénierie avec surveillance des travaux de reconstruction du puits #2 qui deviendra le puits #5;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comprend les activités suivantes :

- Visite du site, réunion de démarrage;
- Supervise les travaux de forage, de développement du puits d'essai;
- Coordonne et supervise les essais de pompage;
- Produit et dépose le rapport hydrogéologique;
- Dépose une demande d'autorisation pour le prélèvement et le raccordement;
- Coordonne et supervise le raccordement du nouveau puits et sa mise en opération;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions sont les suivants:

Firme	Pointage final	Prix (incluant les taxes)	Ran g
Akifer Inc.	31,25	41 281,77\$	1
Englobe	23,10	56 274,51\$	2
Laforest Nova Aqua Inc.	21,35	65 580,02\$	3
Perrier Experts – Conseils inc.	N/A	N/A	4

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection des soumissions recommande d'accepter dans le cadre des services professionnels, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme « Akifer » pour un montant de 41 281,77 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes sauf celle de la firme Perrier Experts – Conseils inc. qui n'a pas obtenu le pointage minimal requis de 70% au niveau des critères décrits dans l'appel d'offres ce qui impose la non ouverture de l'enveloppe d'offre de prix;

92-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers : QUE les services de Akifer Inc. soit retenue pour un montant de 41 281,77\$ taxes incluses;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement des travaux le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

#### Adoptée

### 7.3 Alimentation en eau potable mandat de construction d'un nouveau puits d'essai #5

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire réaliser un nouveau puits #5 afin de remplacer le puits #2;

CONSIDÉRANT LES appels d'offres par invitation aux entrepreneurs spécialisés en puits forés pour les travaux de reconstruction du puits #2 qui deviendra le puits #5;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comprend les activités suivantes :

- Réalisation du forage exploratoire;
- Construction et développement du puits d'essai;
- Installation des équipements de pompage;
- Installation du puits;
- Raccordement du nouveau puits et mise en opération;
- 

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions sont les suivants:

Entrepreneurs	Prix (incluant les taxes)	Rang
Samson et Frères inc.	73 641,48\$	1
Les forages LBM inc.	77 863,95\$	2
Groupe Puitbec inc.	79 068,31\$	3
Forages Technic-eau inc.	79 751,26\$	4

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de Madame Julie Gauthier de la firme Laforest Nova Aqua Inc d'accepter la soumission de l'entreprise, « Samson et Frères inc. » pour un montant de 73 641,48 \$ taxes incluses;

93-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit accordé le mandat à l'entreprise Samson et Frères inc. pour un montant de 73 641,48 \$;

QUE pour pourvoir au paiement des travaux soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée

- 7.4 Demande de citoyens à l'effet que la municipalité prenne en charge l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

CONSIDÉRANT la demande d'un contribuable à l'effet que la Municipalité accepte les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

CONSIDÉRANT QU'il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire des eaux usées avec désinfection ou un système tertiaire avec déphosphoration à moins que la municipalité où se situe l'équipement en assure l'entretien;

CONSIDÉRANT la résolution 066-02-2017 relative au refus par le conseil, en février 2017, suite aux recherches approfondies de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Benoit Provost et à l'analyse de l'impact légal et les conséquences administratives autorisant ce type de système;

94-03-2018

CONSIDÉRANT les évaluations de coûts de deux types de système, soit le système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et le système de biofiltration et filtre de désinfection FDI présentés par le demandeur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser la demande concernant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée

**8. Loisirs, culture et vie communautaire**

8.1 Programme de commandite 2018 COOP de solidarité de santé de la MRC d'Acton

CONSIDÉRANT LA Coopérative de solidarité de santé de la MRC D'Acton;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens sont membres de cette Coopérative;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative offre un programme de commandite afin de l'appuyer dans la poursuite de ses objectifs d'amélioration de la santé;

95-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité refuse de verser un montant à titre de commandite.

Adoptée

8.2 Commandite pour l'événement bénéfice 2018 au profit du Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue du Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton pour leur soirée-bénéfice le 10 mars prochain;

CONSIDÉRANT *LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

96-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de commanditer le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton, et ce, pour un montant de 50 \$.

Adoptée

8.3 Demande d'aide financière par le Cercle de Fermières Upton

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières Upton une association active au sein de la Municipalité soulignera le 14 avril prochain le 95<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation;

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière pour la réalisation de son événement porte ouverte;

CONSIDÉRANT la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

97-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit versé au Cercle de Fermières Upton la somme de 50,00 \$;

QUE soit félicité le Cercle des fermières pour sa participation exceptionnelle à la communauté d'Upton.

Adoptée

8.4 Proclamation du mois d'avril *Mois de la jonquille*

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;



CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

98-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le mois d'avril soit décrété comme le *Mois de la jonquille*;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

8.5 Affichage de poste animateur de camp de jour

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un animateur de camp de jour en remplacement de madame Myriam Bienvenue;

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum passera à 12 \$ le 1er mai prochain;

99-03-2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ PAR madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire procède à l'affichage d'un poste d'animateur de camp de jour et à faire les démarches nécessaires en vue de combler ce poste;

QUE l'horaire de travail soit de 40 heures par semaine;

QUE la durée de l'emploi soit de 8 semaines à partir du 26 juin 2018 et que le taux horaire soit de 12 \$ de l'heure.

Adoptée

8.6 Embauche d'un coordonnateur de camp de jour

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un coordonnateur de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire recommande l'embauche de madame Marie-Michelle Morin;

100-03-2018

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum passera à 12 \$ le 1er mai prochain et qu'en conséquence le salaire de la coordonnatrice doit être ajusté;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2018 un montant de 800 \$ pour faire l'achat de matériel pour le camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ PAR monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit engagée madame Marie-Michelle Morin à titre de coordonnatrice de camp de jour pour une 2e année consécutive;

QUE son horaire de travail soit d'environ 40 heures par semaine;

QUE la durée de son emploi soit de 8 semaines à partir du 26 juin 2018;

QUE son taux horaire soit de 14,25 \$ de l'heure;

QU'une banque de 110 heures soit allouée à madame Marie-Michelle Morin avant le 26 juin 2018 pour participer à des formations et pour établir la programmation du camp de jour, été 2018;

QU'un budget de 800 \$ soit alloué à madame Marie-Michelle Morin pour faire l'achat de matériel pour le camp de jour.

#### Adopté

#### 8.7 Embauche d'un accompagnateur, d'un animateur spécialisé et de deux animateurs

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'embaucher un accompagnateur, un animateur spécialisé et deux animateurs pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire recommande l'embauche de madame Karianne Bachand à titre d'accompagnatrice, de madame Stéphanie Houle à titre d'animatrice spécialisée et de mesdames Andréanne Fontaine et Sabrina Martin à titre d'animatrices;

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum passera à 12 \$ le 1er mai prochain;

101-03-2018

IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, APPUYÉ PAR monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit engagée pour une 2e année consécutive madame Karianne Bachand à titre d'accompagnatrice, madame Stéphanie Houle à titre d'animatrice spécialisée et madame Andréanne Fontaine à titre d'animatrice et pour une 3e année consécutive, madame Sabrina Martin à titre d'animatrice;

QUE leur horaire de travail soit d'environ 40 heures par semaine;

QUE la durée de leur emploi soit de 8 semaines à partir du 26 juin 2018;

QUE le taux horaire de madame Karianne Bachand soit de 14,00 \$ de l'heure;

QUE le taux horaire de madame Stéphanie Houle soit de 13,25 \$ de l'heure;

QUE le taux horaire de madame Andréanne Fontaine soit de 12,25 \$ de l'heure;

QUE le taux horaire de madame Sabrina Martin soit de 12,50\$ de l'heure;

QU'une banque d'environ 15 heures soit allouée à madame Karianne Bachand avant le 26 juin 2018 pour participer à des formations et à une réunion d'équipe de travail;

QU'une banque d'environ 30 heures soit allouée à mesdames Stéphanie Houle, Andréanne Fontaine et Sabrina Martin avant le 26 juin 2018 pour participer à des formations et pour établir la programmation du camp de jour, été 2018.

Adoptée

#### 8.8 Budget pour la chasse aux cocos de Pâques

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2018 un montant de 420 \$ taxes nettes pour couvrir les dépenses reliées à la chasse aux cocos de Pâques organisée par le Regroupement récréatif d'Upton qui aura lieu le 31 mars 2018 dans les rues du village;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ PAR monsieur Mathieu Beudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un budget de 420 \$ taxes nettes soit alloué pour la tenue de la chasse aux cocos de Pâques.

Adoptée

#### 8.9 Budget pour la fête de reconnaissance des bénévoles

CONSIDÉRANT LA tenue de la 44e édition de la Semaine de l'action bénévole qui aura lieu du 15 au 21 avril 2018 sous le thème « Je bénévoles, tu bénévoles, conjuguons notre bénévolat ! »;

CONSIDÉRANT L'importance de reconnaître et de remercier les bénévoles qui s'impliquent au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2018 un montant de 2000 \$ taxes nettes pour couvrir les dépenses reliées à la fête de reconnaissance des bénévoles qui aura lieu le 22 avril 2018;

103-03-2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ PAR monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la conseillère, madame Nathalie Lavoie, et le conseiller, monsieur Ghyslain Phaneuf, soient mandatés à agir à titre d'organiseurs de la fête de reconnaissance des bénévoles en collaboration avec la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

QU'un budget de 2000 \$ taxes nettes soit alloué pour la tenue de la fête de reconnaissance des bénévoles.

Adoptée

8.10 Demande d'aide financière du Théâtre de la Dame de Cœur

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat entre la Société Culturelle du Lys inc. dit le «Théâtre de la Dame de Cœur», la MRC d'Acton, le CALQ et la Municipalité vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les activités culturelles et éducatives de cet OSBL engendrent d'importantes retombées économiques pour la Municipalité et le territoire de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière présentée dans la lettre du 25 février dernier;

104-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à verser pour l'année 2018 un montant de 15 000 \$ au Théâtre de la Dame de Cœur;

QUE la présente résolution n'aura effet qu'à l'engagement des autres partenaires respectifs pour un montant égal ou supérieur;

QUE la Municipalité mandate monsieur Guy Lapointe, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité toute entente à intervenir à cet effet.

Adoptée

8.11 Budget pour le soccer

CONSIDÉRANT la demande du Regroupement récréatif d'Upton d'allouer un budget de 5000 \$ pour permettre aux enfants et aux adolescents de la Municipalité de jouer au soccer durant la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire l'achat d'un filet pour empêcher les ballons de soccer de se retrouver dans l'une des aires de stationnement de la place des Loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1000 \$ est prévu au budget 2018 pour couvrir les dépenses reliées au soccer;

105-03-2018

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ PAR monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un montant de 1000 \$ soit versé au Regroupement récréatif d'Upton pour l'organisation du soccer plutôt que de 5000 \$.

Adoptée

8.12 Programme de reconnaissance des commanditaires de l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska

CONSIDÉRANT l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska, l'« APEH »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton est un territoire desservi par l'APEH;

CONSIDÉRANT les services offerts adaptés aux besoins des familles d'enfants handicapés qui bénéficient des services de l'APEH;

CONSIDÉRANT *LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

106--03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité verse un montant de 50,00 \$, à titre de commandite.

Adoptée

8.13 Demande de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le concours Primaire en Spectacle

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe organise un concours d'arts de la scène, le concours « Primaire en spectacle », dont la grande finale a lieu à la polyvalente Hyacinthe Delorme le 6 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Croisée participe au concours Primaire en Spectacle;

CONSIDÉRANT LA demande de soutien financier de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour offrir à un élève gagnant de l'école de la Croisée un abonnement gratuit à un cours de chant ou de musique offert par Musiqu'Art;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* ;

107-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité remette un montant de 150 \$ à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour offrir un abonnement gratuit à un cours de chant ou de musique offert par Musiqu'Art à un élève gagnant de l'école de la Croisée au concours « Primaire en Spectacle ».

Adoptée

8.14 Demande de commandite du Club de Croquet Upton inc.

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue le 5 mars 2018 du Club de croquet Upton inc. pour son 32<sup>e</sup> brunch annuel du printemps;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Croquet est très actif dans la communauté par le biais d'organisation d'activités de toutes sortes;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

108-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de commanditer le Club de Croquet Upton inc., et ce, pour un montant de 50 \$.

Adoptée

## **9. Urbanisme**

---

### **9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de février 2018**

---

Le rapport du service d'inspection pour le mois de février 2018 est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

### **9.2 Adoption du Règlement numéro 2018-296 modifiant le règlement numéro 99-47 constituant le comité consultatif d'urbanisme d'Upton**

---

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Upton a adopté, le 28 juin 1999, le règlement numéro 99-47 constituant son comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions du règlement, entre autres pour revoir la compensation annuelle versée aux membres du CCU;

ATTENDU QUE les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation du CCU (Réf. : Résolution n° CCU-2017-467);

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance du conseil tenue le 6 février 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement à été adopté lors de la séance régulière tenue le 6 février 2018;

ATTENDU QUE les conseillères et les conseillers ont reçu le présent règlement plus de 72 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

#### **Adoptée**

### **9.3 Modification du plan d'implantation de la phase 2 du Développement Morphan inc.**

---

CONSIDÉRANT la résolution 464-12-2017 de ce conseil relatif à la demande de monsieur Gilles Phaneuf, propriétaire de Morphan inc, de modifier les règlements d'urbanisme qui touchent les rues de la Promenade et du Notaire situées en zones résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution stipule entre autres les conditions préalables au retrait du bout de

la rue projetée Robert-Morin du plan d'urbanisme et au plan de zonage;

CONSIDÉRANT QUE Morphan inc. devrait soumettre à la Municipalité d'Upton un document et/ou plan et/ou devis approuvé par un ingénieur qui indique :

1. Que les infrastructures (aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et voirie) pourront tout de même se réaliser suite à l'enlèvement de ce bout de rue;
2. Qu'il n'y aura pas de problématique pour la **phase 2** du projet, notamment pour les prochaines demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
3. Que les rues projetées pourront être réalisées selon un plan de développement formant un ensemble immobilier structuré et viable;

CONSIDÉRANT L'avis technique présenté par monsieur Alain Marcoux ingénieur daté du 27 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE cet avis ne tient pas compte de l'ensemble de la phase 2, et ses particularités, par exemple en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT La recommandation du Comité consultatif d'urbanisme telle qu'édictée à sa résolution numéro CCU-2017-465;

110-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long cité;

QUE la résolution 464-12-2017 est maintenue;

QUE ce conseil donne suite lorsque Morphan inc. aura présenté les justifications requises pour l'ensemble de la Phase 2 incluant les rues de la Promenade et du Notaire.

Adoptée



**10. Divers**

---

10.1 Services professionnels d'arpenteur-géomètre pour le lot  
1 957 611

---

CONSIDÉRANT LE coût de construction d'un garage municipal sur le lot 1 957 611;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre pour procéder à la localisation et à l'implantation de l'édifice sur le site;

111-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit accordé à François Malo, arpenteur-géomètre le mandat d'arpentage incluant l'option de certificat de localisation facultative à 900,00 \$, pour un montant de 4 039,15 \$ taxes incluses.

Adopté

10.2 Services professionnels d'archéologie

---

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire exige un rapport d'un archéologue pour le secteur de construction du futur garage municipal aux fins de se prononcer;

CONSIDÉRANT le Ministère des affaires municipale et de l'occupation du territoire exige un avis favorable du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pourra une fois le rapport reçu selon le cas, donner une attestation que le patrimoine archéologique est respecté;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix auprès d'aux moins trois firmes d'archéologue;

CONSIDÉRANT QUE les offres de service seront reçues le 13 mars 2018;

112-03-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé que soit autorisé selon la recommandation de madame Cynthia Bossé, directrice générale, l'embauche d'un archéologue pour les dits travaux.

Adopté

113-03-2018

### 10.3 Demande du Cercle des fermières d'Upton

CONSIDÉRANT la journée porte ouverte du Cercle de fermières d'Upton qui aura lieu les samedi 14 avril 2018 au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande l'autorisation à la Municipalité d'installer un panneau publicitaire sur le terrain municipal annonçant cette activité, et ce, à partir du début avril 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la demande du Cercle de fermières d'Upton à l'effet que soit installée sur le terrain municipal situé au 855, rue Lanoie, un panneau pour promouvoir l'évènement;

QU'avant de procéder à l'installation dudit panneau, le Cercle de fermières d'Upton doit obtenir l'autorisation préalable du directeur des travaux publics quant à son emplacement et à son type de structure d'affichage;

QUE l'autorisation de la présente ne dispense pas le Cercle de fermières d'Upton d'obtenir toute autorisation requise en vertu d'une loi ou d'un règlement municipal ou provincial dont le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

### 10.4 Division de la Municipalité en districts électoraux

Monsieur Alain Joubert propose la division des districts électoraux. Il est d'avis que la division du territoire d'Upton en districts électoraux favorise :

- Une représentation juste et équilibrée des citoyens (ennes);
- Une meilleure identification du citoyen au représentant;
- Une économie de coûts au moment d'un scrutin général ou à l'occasion d'une élection partielle;

Conséquemment, IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert que soit adopté une résolution pour enclencher la procédure de division de la Municipalité d'Upton en districts électoraux;

Le maire demande un vote :

Vote contre :  
Barbara Beugger  
Nathalie Lavoie  
Mathieu Beaudry

Vote pour :  
Alain Joubert  
Ghyslain Phaneuf

Rejetée à la majorité

**11. Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

**12. Correspondance**

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

114-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de février 2018.

Adoptée

**13. Levée de l'assemblée**

115-03-2018

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que la séance soit levée à 21h04.

---

Guy Lapointe  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.